



FORMATION



Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels

Séminaire recommandé par 100 % des participants à la dernière session Note médiane obtenue : 15/20 (1)

OBJECTIFS

- Connaître le déroulement complet d'une opération de rénovation énergétique
- Savoir identifier et évaluer les solutions possibles du point de vue technique et économique
- Y voir clair dans les différents montages financiers et juridiques possibles
- Bien situer le rôle du syndic et savoir piloter efficacement les acteurs et les actions à mener : audits, travaux, CPE, etc.
- Disposer de l'argumentaire à utiliser pour convaincre les copropriétés : connaître les éléments déclencheurs et les leviers utiles
- Identifier les acteurs et appuis locaux qui aident les actions de rénovation énergétique dans une copropriété

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION?

- Collaborateurs des syndics de copropriété
- Architectes, bureaux d'études, ingénieurs conseils, amo, experts
- Spécialistes juridiques et financiers
- Entreprises et artisans
- Collectivités territoriales
- Etablissements financiers

LES « PLUS » DE LA FORMATION

- Un classeur rassemblant les transparents des différents modules et les documents annexes
- Pendant 1 an à compter de la formation : accès privatif à un site Internet dédié, avec les textes officiels, la boîte à outils, le répertoire des participants, la présentation d'expériences réussies, les réponses aux questions les plus fréquentes

INTERVENANT

Michel JOUVENT, Délégué Général d'APOGÉE, MRICS

Cette formation est soutenue par l'ADEME et par les partenaires privés suivants :

ACCEO, ASCAUDIT Energie, Bati-Rénov, Cerqual, Compagnie des Architecteurs, Demathieu et Bard, EDF, GrDF, ISTA, Promotelec Services, Verspieren.

Cette formation a été conçue en liaison avec le Plan Bâtiment Durable, la FNAIM et l'UNIS.























Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La rénovation énergétique du parc de bâtiments résidentiels (copropriétés ou pleine propriétés) de France, qui totalisent plus de 8 millions de logements, est un enjeu économique, social, et environnemental majeur. Aujourd'hui, l'appareillage réglementaire est considéré comme complet, et il est possible de s'engager résolument dans un plan d'actions efficace.

De nombreuses difficultés sont certes répertoriées par les acteurs, mais des cas concrets montrent que c'est non seulement envisageable, mais possible.

Cette formation d'une journée, qui s'adresse aux syndics de copropriété, propriétaires, gestionnaires, et à leurs partenaires (bureaux d'études, architectes, ingénieurs-conseils, experts et conseils, amo, entreprises, etc.) se veut complète, concrète et à jour. L'un des axes forts de la formation concerne l'argumentaire propre à sensibiliser et si possible à convaincre les copropriétaires et les conseils syndicaux de s'engager dans un tel plan d'actions. Un autre axe fort est la mise en évidence des acteurs, aides et appuis locaux.

Un « SAV formation par Internet » permet aux participants d'être tenu informés des dernières évolutions et d'échanger sur les questions d'intérêt commun.

http://www.renovationenergetiquedescoproprietes.com/

PROGRAMME

8h45 - Accueil

- 9h00 1. Présentation du séminaire
 - Vidéo de présentation Introduction par **Philippe Pelletier** (Président du Plan Bâtiment Durable)
 - Le contexte de la formation
 - Les objectifs du séminaire et les enjeux
 - Le site Internet dédié à la formation
 - Programme du séminaire
- 9h20 2. Pour débuter
 - Rappel des principaux textes relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels
 - Typologie des copropriétés
 - Panorama des solutions (description, investissements, économies, évaluation)

10h45 - Pause café

- 11h00 3. Comment se déroule un projet de rénovation énergétique ?
 - Phasage général
 - Du DPE à l'audit
 - Le plan de travaux
 - Les labels
 - Quelles majorités ?

12h30 - Déjeuner

- 14h00 4. Le financement, les aspects juridiques et assurantiels
 - Les financements
 - Ordres de grandeurs
 - Les montages possibles
 - Le CPE
 - Assurances
- 15h00 5. Quels rôles pour les acteurs ? Quels appuis locaux ?
 - Les acteurs
 - Cartographie des acteurs et appuis locaux

15h30 – Pause café

- 15h45 6. Quel argumentaire pour convaincre ? Quels conseils ?
 - Quel argumentaire pour convaincre ?
 - Conseils aux syndics
 - Prolongements
- 16h30 7. Synthèse : ils l'ont fait, pourquoi pas vous ? Exemples d'opérations réussies
- 17h00 8. Conclusions et Évaluation

17h30 – Fin du séminaire

Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels

FINANCEMENT

Convention entre APOGÉE et votre entreprise valant reçu libératoire pour imputation au budget formation continue. APOGÉE est enregistrée sous le **numéro 11 75 04739 75** auprès du Commissaire de la République de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris.

SIREN: 314 925 140 - SIRET: 314 925 140 00035.



Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue d'APOGÉE ont été approuvées par la société Lloyd's Register Quality Assurance (LRQA) selon les normes LRQA/Décret qualité version 2.2 juin 2017 - CNEFOP, en date du 30 octobre 2018.

Numéro de certificat : 10146852.

TARIFS ET CONDITIONS

[prix par personne]

	Adhérents / Membres Partenaires d'APOGÉE (à jour de la cotisation 2019)	Membres d'une Fédération Adhérente à APOGÉE [FNAIM, Fédération des EPL, Fédération des ESH, Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI), L'USH, UNIS, UNPI, et CINOV Construction, EGF.BTP, FEDENE, GIMÉLEC, UNHJ, UNTEC]	Autres participants
Participation à la formation	720,00 € TTC	840,00 € TTC	960,00 € TTC
	(600,00 € HT)	(700,00 € HT)	(800,00 € HT)
	[TVA 20 % : 120,00 €]	[TVA 20 % : 140,00 €]	[TVA 20 % : 160,00 €]

Frais d'annulation reçue moins de 5 jours ouvrés avant la formation : 100 % du tarif TTC de l'inscription. Ces tarifs incluent la participation à la formation, les documents pédagogiques, le repas et les pauses.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné <u>impérativement</u> de votre règlement.

Une dizaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur moins de quinze jours avant le début du stage, nous vous demanderons une participation de 50 % du coût de la formation, moins de cinq jours ouvrés avant la formation, 100 % du tarif TTC de l'inscription.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la formation. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé.







BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à **ASSOCIATION APOGÉE**

11 boulevard Brune - 75682 PARIS Cedex 14 - *A l'attention de Véronique FRICOU* Fax : 01 40 44 85 11 - Courriel : contact1@association-apogee.fr

Accompagné de votre règlement : ci-joint un chèque de euros

(cocher la case correspor Pour vérifier si vous êtes à jo www.association	ndant à votre situation) - (<mark>1</mark>) S	GEE, à précise Gous réserve d' écran d'accueil du n haut à gauche d	être à jour de sa cotisation 2019, I site Internet de l'association ouvert : « Cotis / Actu / Docs » et			
Organisme						
Adresse						
Nom du Responsable Forma	ation de l'entreprise					
Nom de la personne chargée du suivi du dossier						
2	Fax					
Courriel						
Adresse de la facturation (si différente) à remplir impérativement au moment de l'inscription :						
Inscription à la session de formation « Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels » qui aura lieu le						
Nom / Prénom	Fonction	Téléphone	Courriel			